

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS N° 01/21

Objet	Aménagements favorisant la mobilité douce.
Opération proposée	Investissement.
Coût de l'opération	CHF 167'000.- TTC.
Réalisation	Dès que possible. Mais l'objectif est au printemps 2021. Néanmoins, la planification du projet sur la parcelle de la gare d'Allaman dépend de cette Commune.
Financement	Couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante.
Amortissement	Cet investissement fera l'objet d'un amortissement par un prélèvement à un fond libre pour la mobilité douce créé par l'attribution pendant 3 ans et dès l'exercice 2021 de 1/3 de l'émolument pour usage du sol, correspondant à un montant annuel de CHF 75'000.-.
Plan d'investissement	Cet investissement figure dans le plan quinquennal joint au budget 2021 sous le projet n° 180.1 : « Développement mobilité douce ».
Impact sur le compte de fonctionnement	CHF 2500.- pour le projet Carvélo2go au-delà des trois premières années. Aucun montant prévu pour le projet Pick-e-bike, puisque les coûts d'exploitation de cette phase de test sont intégrés dans l'investissement.

La Commission des Finances constituée des membres d'Aubonne et Montherod s'est réunie le 19 janvier puis une sous-commission formée de Patricia Baiutti Rouvenaz et Julien Lavanchy a travaillé les 22 janvier et 3 février. La Commission des Finances remercie la Municipale Mme Sandra Linder et le boursier Monsieur David Golay pour leurs réponses aux questions posées. Par ailleurs, la soussignée rapporteuse a été invitée à participer les 21 janvier et 1^{er} février à des séances de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis.

Remarques :

1. Vélo-cargo électrique (Carvélo2go) : les coûts de ce partenariat des trois premières années (3x CHF 2'500.-) sont considérés comme un investissement. Si le projet se pérennise, les coûts annuels de CHF 2'500.- seront prélevés sur un compte de fonctionnement. Il n'y aura aucun revenu pour la Commune d'Aubonne.

2. Vélos électriques en libre-service (Pick-e-Bike) : les coûts totaux de la phase pilote de 6 mois s'élèvent à CHF 70'000.-. Pour cette phase, la part de la Commune d'Aubonne est de CHF 16'385.-. Si le projet se prolonge de 6 mois supplémentaire, le coût pour l'année complète sera de CHF 28'969,50.- pour la Commune d'Aubonne, montant légèrement supérieur à ce qui a été préavisé. La Commission des finances s'est interrogée sur les coûts de ce projet au-delà de cette phase de test et notamment concernant les coûts d'exploitation. Il n'est pas possible de se projeter car il convient de rappeler qu'il s'agit d'une phase de test de 6 mois (prolongeable à une année) et que tous les partenaires réévalueront la situation à ce moment-là. La clé de répartition mentionnée dans le préavis n'est valable que pour cette première année et aucun montant concernant ce projet n'est mentionné au compte de fonctionnement. Pour information, les utilisateurs de ce service paieront à la SEFA CHF 0.25.-/minute. Pour la phase pilote de 6 mois, un revenu de CHF 9'936.- a été estimé. Les coûts totaux de cette phase pilote (CHF 70'000.-) tiennent compte de ce revenu estimé.
3. Aménagement de la parcelle 82 à la gare d'Allaman : la Commission rappelle que ce projet est constitué de deux phases pour un montant total de CHF 155'000.-, mais que le montant préavisé n'est que de CHF 53'500 puisqu'une clé de répartition tenant compte de la distance à la gare d'Allaman et du nombre d'habitants s'applique entre les différentes localités concernées.
4. Au sujet de l'amortissement : la commission s'est interrogée sur le fait que le prélèvement pendant 3 ans d'un montant de CHF 75'000.- donnait un total de CHF 225'000 qui dépasse le crédit d'investissement. Il convient de rappeler que la création de ce fonds pour la mobilité douce sera plafonnée au montant final réel de l'investissement et qu'il n'y aura pas de « solde » restant. Par ailleurs, il est aussi rappelé que l'utilisation du fonds pour la mobilité douce ainsi créé se limitera au financement des coûts d'investissement et que les frais de fonctionnement ultérieurs seront intégrés dans les budgets de fonctionnement des exercices futurs.

Constat:

Sur le plan financier, ce projet ne pose donc aucun problème. Compte-tenu du fait que la commune d'Aubonne a déclaré l'urgence climatique, la Commission souhaite encourager la Municipalité à poursuivre, dans un futur proche, ses investissements dans des projets de développement durable. Pour le reste, la Commission des finances se rallie à la commission ad hoc.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavisé favorablement à l'octroi du crédit, soit CHF 167'000.-.

Aubonne, le 10 février 2021

Rapporteuse : Patricia Baiutti Rouvenaz